

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 9 mars 2026, à 18h04, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle participent à distance messieurs les conseillers Richard Doyon, Éric Bélanger, Jérôme Bélanger et Xavier Bouhy, ainsi que mesdames les conseillères Dominique Cliche et Dany Plante formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également à distance, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Opposition au programme fédéral de rachat des armes à feu et demande de révision des priorités en matière de sécurité publique **(R)**
4. Période de questions et commentaires. **(I)**
5. Levée de la séance **(R)**

2026-03-055

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2026-03-056

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

**OPPOSITION AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES  
ARMES À FEU ET DEMANDE DE RÉVISION DES PRIORITÉS EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs analyses, études et consultations publiques ont conclu que le programme fédéral de rachat des armes à feu n'atteindrait pas les objectifs visés en matière de sécurité publique et a été qualifié d'inefficace par de nombreux experts;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts liés à la mise en œuvre de ce programme ont été réévalués à la hausse à plusieurs reprises et que les budgets actuellement prévus sont largement insuffisants pour couvrir l'ensemble des dépenses envisagées;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme entraînerait une dépense publique considérable sans offrir de garantie d'amélioration réelle de la sécurité des citoyens, et risquerait de détourner des ressources qui seraient plus efficacement investies dans la lutte contre les armes illégales et le crime organisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme, tel qu'il a été conçu, ne fait que criminaliser des citoyens qui ont agi et qui continuent d'agir en conformité avec la loi, en transformant en contrevenants des propriétaires d'armes à feu ayant respecté jusqu'à ce jour toutes les règles d'acquisition, d'enregistrement et de possession;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle premier de tout gouvernement est d'assurer la paix publique en protégeant les droits et la sécurité des citoyens respectueux des lois, plutôt que de créer artificiellement de nouveaux contrevenants parmi des personnes qui n'ont jamais représenté une menace pour la société;

**CONSIDÉRANT QUE** pénaliser massivement des citoyens honnêtes et respectueux de la loi mine la confiance envers les institutions publiques et détourne l'attention et les ressources des véritables sources d'insécurité, soit le trafic d'armes illégales et les activités du crime organisé;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs provinces et un territoire du Canada ont déjà exprimé publiquement leur opposition à ce programme et ont demandé au gouvernement fédéral d'en revoir les modalités ou d'en suspendre la mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne des chefs de police a également exprimé des réserves sérieuses quant à l'efficacité de ce programme, estimant qu'il ne cible pas les armes le plus souvent associées aux activités criminelles;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Éric Bélanger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la municipalité de Saint-Victor :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

- De demander officiellement que le gouvernement du Québec retire son appui au programme fédéral de rachat des armes à feu et intervienne auprès du gouvernement fédéral afin qu'il cesse immédiatement toutes les démarches liées à la mise en œuvre de ce programme jugé inutile, inefficace, excessivement coûteux et injuste;
- De demander que la priorité gouvernementale, tant au niveau provincial que fédéral, soit plutôt accordée à des mesures éprouvées et ciblées, notamment:
  1. La lutte accrue contre le trafic et la contrebande d'armes illégales;
  2. Le renforcement des unités policières spécialisées dans le crime organisé;
  3. Le financement adéquat de programmes de prévention de la violence armée;

**QUE** la municipalité de Saint-Victor transmet copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC Beauce-Centre et aux municipalités et villes du Québec pour appui.

**QUE** la municipalité de Saint-Victor autorise monsieur le maire, Jonathan Bolduc, et/ou la directrice générale et greffière-trésorière, madame Carole-Anne Jacques, ou leurs remplaçants à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Victor tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

2026-03-058

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par Madame Dany Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance soit levée à 18h11.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole-Anne Jacques  
Directrice générale  
/Greffière-trésorière